

Préserver la souveraineté ?

Quand on voit les objectifs décroissants du Greenddeal, on peut douter de la volonté de souveraineté alimentaire affichée. A la vue des résultats des premières évaluations d'impacts, le doute n'est plus permis : nous faisons face à un projet destructeur pour l'agriculture européenne, avec des conséquences majeures pour des régions du monde qui malheureusement n'ont pas les problèmes de riches qui caractérisent l'Europe d'aujourd'hui.

Comme le ministre l'a souligné lors de son discours au congrès de la FNSEA, refusons cette fatalité !

Le chiffre du mois

6 mois, c'est le temps qu'aura le Président Macron pour convaincre les États-membres de l'UE de durcir les contrôles aux importations afin de bannir les produits issus de modes de production ne respectant pas les standards européens. Un enjeu fort sachant que l'UE est l'un des premiers exportateurs mondiaux de maïs grain.

MARCHÉ

UN CONTEXTE FAVORABLE AUX PRIX

Si les cours du maïs ont baissé depuis le mois de juin, sous la pression de nombreux éléments perturbateurs, ceux-ci se maintiennent à des niveaux relativement élevés du fait de la tension sur les bilans céréaliers mondiaux.

Des éléments perturbateurs

La fin de l'été a été riche en rebondissements pour les cours du maïs avec une succession d'éléments perturbateurs qui ont fait baisser les niveaux des cours.

Ce sont d'abord des éléments concernant les fondamentaux avec une révision en hausse des surfaces américaines en septembre par l'USDA ainsi qu'une augmentation du rendement moyen prévu par rapport au mois d'août : la projection de production a été relevée de 6,3 Mt (380,9 Mt) et les stocks de report, revus en hausse de 4,2 Mt (35,8 Mt) ce qui allège la pression sur le bilan américain. Par ailleurs, les opérateurs s'inquiètent du niveau de la demande. L'USDA prévoit un maintien du record d'importations chinoises en 2021-2022 (26 Mt), mais ce pays a déjà acheté 18 Mt de maïs, dont 11 Mt aux USA, et pourrait s'en tenir là du fait de la bonne récolte attendue. De plus, les exportations américaines ont été lourdement perturbées début septembre par les dégâts de l'ouragan IDA sur les infrastructures du Mississippi, principale artère d'exportation du grain.

D'autre part, le sujet de l'éthanol est revenu sur le devant de la scène avec d'importantes batailles politiques et judiciaires en cours à Washington entre l'industrie pétrolière et l'industrie de l'éthanol, débouché majeur du maïs américain. En jeu : le niveau du mandat d'incorporation d'éthanol dans l'essence que l'administration américaine semble vouloir revoir à la baisse.

Enfin, les cours des matières premières sont sous pression de facteurs macroéconomiques : la remontée du dollar pénalise les exportations américaines et la situation délicate du géant chinois de l'immobilier Evergrande qui laisse craindre une déstabilisation économique à Pékin.

Bilans céréaliers mondiaux tendus

Malgré ces facteurs perturbateurs, les cours du maïs se maintiennent à des niveaux relativement élevés : 210-220 €/t sur l'échéance novembre 2021 d'Euronext soit un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2013-2014. Les bilans céréaliers mondiaux restent en effet tendus. C'est le cas en maïs avec des stocks américains qui peinent à se reconstituer et la sécheresse au Brésil dont la production est attendue en baisse (environ 80 Mt contre 105 Mt l'année précédente). De plus, malgré une bonne récolte annoncée, la Chine est restée aux achats pour reconstituer ses stocks.

En céréales à paille, la situation est similaire. Le bilan mondial est tendu du fait des aléas climatiques qui ont touché cet été une partie des principaux exportateurs : Canada, États-Unis, Russie... ce qui a rogné les disponibilités.

De ce fait, la tension qui vient en soutien aux prix devrait perdurer au moins jusqu'à l'arrivée des récoltes sud-américaines.

VARENNE AGRICOLE DE L'EAU & DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

GESTION DES RISQUES : NOUVEAU DISPOSITIF

Dans un contexte de changement climatique qui frappe de plus en plus durement les exploitations agricoles, la gestion des risques est au cœur des préoccupations des maïsiculteurs.

A la suite de l'épisode du gel du printemps 2021, une réforme structurelle de la gestion des risques a été annoncée et est au cœur des discussions du Varenne agricole de l'eau démarré le 28 mai dernier.

Fortement attendue par l'AGPM, la réforme de la gestion des risques s'est accélérée avec les annonces du Président de la République du 10 septembre dernier, suite à la remise fin juillet du rapport du Député Frédéric Descrozaille, Président du groupe de travail du Varenne sur la gestion des risques. Un doublement du soutien public dédié au dispositif de gestion des risques (MRC et fonds public d'indemnisation des pertes exceptionnelles de récoltes), pour passer d'environ 300 à 600 millions d'euros par an (fonds européens et nationaux) a été annoncé.

Une assurance MRC plus attractive, mais pas pour tous

Dans son rapport, le député Frédéric Descrozaille propose de faire évoluer d'ici à 2030 le dispositif de gestion des risques, au travers d'une intervention complémentaire entre les différents acteurs (agriculteurs, assureurs et État), de l'instauration d'un mécanisme de mutualisation entre assureurs et la mise en place d'un guichet unique pour une indemnisation plus rapide des sinistres. Autre proposition phare : la refonte du système des calamités agricoles avec la création d'un nouveau fonds public accessible à tous les agriculteurs, y compris les producteurs de grandes cultures, afin qu'ils bénéficient de l'intervention de l'État en cas d'aléas exceptionnels. En parallèle, l'ambition affichée de l'Etat est d'augmenter le taux de diffusion de l'assurance multirisques climatique (MRC), pour atteindre 60 % des surfaces couvertes pour les Grandes cultures en 2030. Pour rendre la MRC plus attractive, tout en maîtrisant la dépense, le député propose d'adopter une approche différenciée selon les filières pour la fixation du niveau du seuil de franchise et du taux de subvention publique de la prime d'assurance, favorisant les secteurs ayant aujourd'hui le plus faible taux de couverture et pénalisant les « meilleurs élèves » comme les Grandes Cultures.

Cette réforme fera l'objet d'un projet de loi qui sera examiné par l'Assemblée nationale en janvier 2022 pour adoption définitive avant la fin de la mandature et mise en œuvre en 2023. Le calendrier est ambitieux mais tout reste à écrire : du schéma général de la gestion des risques jusqu'aux modalités détaillées de développement de l'assurance MRC.

L'application d'Omnibus, la priorité de l'AGPM

L'AGPM, aux côtés des autres AS grandes cultures, reste extrêmement vigilante à ce que la réforme engagée aille dans le sens souhaité pour les maïsiculteurs. Cela doit se traduire par une évolution de la MRC qui apporte de réelles avancées et doit passer notamment par :

- Un abaissement du seuil de déclenchement à 20 % et une hausse du taux de subvention à hauteur de 70 % de la MRC (application des dispositions du règlement européen Omnibus)
- Un maintien du contrat à la culture
- Une révision du mode de calcul rendements assurés

		Dispositif actuel	Proposition Varenne	Demande AGPM
MRC	Taux de subvention	65 % socle 1 – 45 % socle 2	70 % puis dégressivité	70 %
	Seuil de franchise	30%	25 %	20 %
	Type de contrat	A la culture	Incitation à l'exploitation	A la culture
Fonds public (pertes exceptionnelles)	Seuil d'intervention déclenchement	Grandes cultures non éligibles	50 % pour les grandes cultures	Même taux pour tous
	Taux d'indemnisation		Pour les autres : - 60% viticulture, - 30% arboriculture et prairies - 100 % si assuré - 50 % sinon	

L'AGPM est déterminée à faire avancer cette réforme qui ne pleut plus attendre ! Pour cela, elle devra tenir compte des grands équilibres entre les outils et les filières.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE PAR L'ACCÈS À L'EAU

Les travaux du thème 2 du varenne, présidé par Anne-Claire Vial et consacré au renforcement de la résilience de l'agriculture dans une démarche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation sont en cours. Ils sont basés sur deux approches complémentaires. L'une concerne le diagnostic des conséquences du changement climatique à l'échelle des territoires à l'horizon 2050 avec la contribution des DRAAF, des DREAL et des Chambres Régionales d'Agriculture, avec l'appui de l'APCA, et les actions adaptatives envisagées. L'autre concerne le questionnement des filières agricoles pour évaluer leur évolution sur un horizon long qui nécessitera une véritable transformation des pratiques et des activités. Dans ce cadre, l'AGPM a fait valoir ses propositions via la contribution d'Intercéréales, et a mis en avant la nécessité de l'accès à l'eau à travers une note déposée en tant que partie prenante du thème.

Analyse des ressources mobilisables pour l'agriculture

Les travaux du thème 3, auxquels Irrigants de France va être associé, démarrent à travers les premières réunions de travail fin septembre. Mais les premiers éléments transmis en amont montrent une vision essentiellement axée sur la réduction de la demande en eau pour l'irrigation, sans prise en considération des besoins des agriculteurs, et sans analyse économique des besoins des filières dont la pérennité ne peut être assurée sans accès à l'eau. Les Solutions Fondées Sur la Nature, concept défini en 2016 lors du Congrès Mondial de la Nature, sont largement citées, reposant globalement sur la proposition d'aménagements parcellaires de type haies, talus, zones humides, alors qu'aucune référence technique ou scientifique n'existent sur leur intérêt réel. Tout ceci amène à s'interroger sur les vrais objectifs des travaux de ce thème, qui semblent plus s'apparenter à du dogmatisme qu'à une réelle volonté de préparer l'agriculture et notre souveraineté alimentaire aux conséquences du changement climatique.

MÉTHODE BAS CARBONE VALIDÉE POUR LES GRANDES CULTURES

Le Ministère de la transition écologique a approuvé la méthode « grandes cultures », rédigée par l'Institut technique Arvalis et ses partenaires, dans le cadre du label bas-carbone le 24 août dernier. C'est une excellente nouvelle pour l'AGPM à l'origine de cette ambition de reconnaître la contribution positive du maïs et des grandes cultures dans la lutte contre le réchauffement climatique et d'en faire une nouvelle source de revenu pour les futurs agriculteurs engagés.

CONGRÈS MAÏS LES 9 ET 10 NOVEMBRE À TOURS

Le Congrès maïs 2021 réunira la filière maïs durant une journée et demie à Tours où se dérouleront, les assemblées générales de la FNPSMS et de l'AGPM ainsi que les assemblées : AGPM Maïs semence, Section maïs et sorgho de l'UFS, Irrigants de France, sans oublier l'Amicale des anciens du maïs. « Allier souveraineté et compétitivité », c'est avec cette ambition que la filière accueillera ce congrès des retrouvailles. L'économiste et écrivain, membre de l'Académie française et spécialiste des questions de l'eau et de l'agriculture, Erik Orsenna, nous fera l'honneur de conclure notre congrès. Pour tout renseignement complémentaire contacter : sophie.bertrand@agpm.com.

NOUVEAUX MAYAS, LA LETTRE DES AMOUREUX DU MAÏS

Sylvie Brunel écrivain, économiste, géographe, et professeur à la Sorbonne nous régale tous les trimestres avec sa lettre haute en couleurs Nouveaux Mayas. Le numéro de septembre est paru avec au sommaire : - Des découvertes de la civilisation maya, - Comment le sable des Landes a été transformé en or, - La réussite d'un cheval né et élevé en terres de maïs, - Le rôle de la sélection au service de la biodiversité. Abonnez-vous gratuitement à nouveauxmayas@gmail.com.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel septembre 2021 (1000 t)		2019 / 20	Prév. 2020 / 21
Ressources	Stock départ	2 118	2 057
	Collecte	10 349	10 721
	Importations	673	468
Utilisations	FAB	2 862	3 219
	Util. humaines et indus.	2 755	2 513
	Exportations	4 186	4 595
	Autres	1 270	1 118
Stock final (ressources - utilisations)		2 067	1 800

Prix de la récolte 2020, exprimés en €/t base juillet

